



République Française – Département de la Moselle – Arrondissement de Forbach

AUTORISATION
ZTOUTI/1538



Le Maire de la Ville de FAREBERSVILLER.

Pour l'organisation de Far en Fête.
~~avec prolongation de l'heure de police.~~

avec autorisation de débit de boissons temporaire en application
de l'article L.3334-2 du code de la santé publique.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4, L.2122-28 et L.2542-8 ;

VU le code de la santé, et notamment ses articles L.3321-1, L.3334-2 et L.3335-4 ;

VU la réglementation en vigueur n° 2011- DLP/1498 du 06 décembre 2011 concernant la police des débits de boissons et de la sécurité des lieux publics.

VU la demande en date du 09 juin 2022

AUTORISE

Le Service Culturel de Farebersviller

Adresse: Mairie de Farebersviller place de Lorraine BP 30 139 57450 Farebersviller.

agissant pour le compte : /

~~titulaire d'une autorisation d'exploitation de débit de boissons,~~

Nom du lieu: Place de Lorraine 57450 Farebersviller.

À organiser Far en Fête.

- dans l'établissement ci-dessus nommé.

Et à y débiter des boissons hygiéniques conformément au règlement sanitaire.

Le mercredi 13 juillet 2022 de 16h00 à 00h00.

Les débits et cafés temporaires, il ne peut être vendu ou offert sous quelque forme que ce soit que des boissons des deux premiers groupes (Groupe I : boissons sans alcool, Groupe III : vins, bières, cidres...).

Il est interdit dans les débits de boissons et autres lieux publics, à quelque jour ou heure que ce soit, de vendre ou d'offrir gratuitement au moins de 18 ans, pour être consommées sur place, des boissons alcooliques.

Groupe I : Il est interdit de recevoir dans les débits de boissons des mineurs de moins de 13 ans qui ne sont pas accompagnés de leur père, mère, tuteur ou de toute personne de plus de 18 ans en ayant la charge ou la surveillance.

Groupe III : Il est interdit de recevoir dans les débits de boissons des mineurs de moins de 16 ans qui ne sont pas accompagnés de leur père, mère, tuteur ou de toute personne de plus de 18 ans en ayant la charge ou la surveillance.

Cette autorisation devra être présentée à toute réquisition des agents de l'ordre public.

Cette autorisation est donnée sous réserve de l'observation des prescriptions générales de sécurité contre l'incendie et des zones de protection.

La validité de cette autorisation est subordonnée à l'affiliation des artistes auprès des organismes IRECAS - SARBALAS - SACEM et des versements de cotisations pour artistes à l'URSSAF.

Les requérants sont tenus de faire la déclaration obligatoire à la Recette des Impôts en vue du paiement de la taxe sur les spectacles.

FAREBERSVILLER, le 30 juin 2022.

Monsieur Laurent KLEINHENTZ
Maire de la Ville de FAREBERSVILLER



N.B.: Autorisation délivrée sous réserve
que toutes les mesures de sécurité et
assurances aient été prises.

Destinataires :

1° aux requérants

2° Sous-préfecture de FORBACH / Moselle

3° à la Brigade de Gendarmerie de FAREBERSVILLER / Moselle

4° SACEM 7, en Nécirue 57000 METZ / Moselle

5° Copie à classer



République Française – Département de la Moselle – Arrondissement de Forbach

AUTORISATION

Vente au déballage lors de Far en Fête

MZ/1736



Affaire suivie par : Mr ZTOUTI Mohamed / Mail : m.ztouti@farebersviller.com

Nous, Laurent KLEINHENTZ, Maire de la Commune de Farebersviller, autorisons La société STADIUM de Farebersviller, représenté par **Monsieur MOHAMED Mustapha**, à organiser une vente de saucisses et frites, sur la Place de Lorraine à l'occasion de far en fête.

Le mercredi 13 juillet 2022 de 16h00 à 23h30.

Monsieur MOHAMED Mustapha s'engage à utiliser un barbecue à gaz et non à charbon et faire respecter la réglementation d'hygiène et de sécurité.

Autorisation établie à la demande de Monsieur **MOHAMED Mustapha**, responsable de la société STADIUM, demeurant au **14 Place de Lorraine 57450 Farebersviller**, pour servir et valoir ce que de droit.

FAREBERSVILLER, le 07 juillet 2022.

Le Maire

Laurent KLEINHENTZ





République Française – Département de la Moselle – Arrondissement de Forbach

AUTORISATION

Vente au déballage lors de Far en Fête

MZ/1737



Affaire suivie par : Mr ZTOUTI Mohamed / Mail : m.ztouti@farebersviller.com

Nous, Laurent KLEINHENTZ, Maire de la Commune de Farebersviller, autorisons L'association AIKIDO de Farebersviller, représenté par **Monsieur HOLZHAMMER Marc**, à organiser une vente de gaufres crêpes etc..., sur la Place de Lorraine à l'occasion de far en fête.

Le mercredi 13 juillet 2022 de 16h00 à 23h30.

Monsieur HOLZHAMMER Marc s'engage à faire respecter la réglementation d'hygiène et de sécurité.

Autorisation établie à la demande de Monsieur **HOLZHAMMER Marc**, responsable de l'association d'**AIKIDO**, demeurant **rue du Neufeld 57450 Farebersviller**, pour servir et valoir ce que de droit.

FAREBERSVILLER, le 07 juillet 2022.

Le Maire

Laurent KLEINHENTZ



ju



République Française – Département de la Moselle – Arrondissement de Forbach

AUTORISATION
Vente au déballage lors de Far en Fête

MZ/1747



Affaire suivie par : Mr ZTOUTI Mohamed / Mail : m.ztouti@farebersviller.com

Nous, Laurent KLEINHENTZ, Maire de la Commune de Farebersviller, autorisons L'association ENZA de Freyming-Merlebach, représenté par **Monsieur BALDUCCI Arnaud**, à organiser une vente de saucisses etc..., sur la Place de Lorraine à l'occasion de far en fête.

Le mercredi 13 juillet 2022 de 16h00 à 23h30.

Monsieur BALDUCCI Arnaud s'engage à faire respecter la réglementation d'hygiène et de sécurité.

Autorisation établie à la demande de Monsieur **BALDUCCI Arnaud**, responsable de l'association ENZA, demeurant 2 rue Sainte-Brigitte 57800 Freyming-Merlebach, pour servir et valoir ce que de droit.

FAREBERSVILLER, le 07 juillet 2022.

Le Maire

Laurent KLEINHENTZ



Jw



République Française – Département de la Moselle – Arrondissement de Forbach

AUTORISATION
Vente au déballage lors de Far en Fête

MZ/



Affaire suivie par : Mr ZTOUTI Mohamed / Mail : m.ztouti@farebersviller.com

Nous, Laurent KLEINHENTZ, Maire de la Commune de Farébersviller, autorisons La société HUSS TAXI de Farébersviller, représenté par **Monsieur AIT BOUKIDOUR Hussein**, à organiser une vente de glaces et accessoires de jouets, sur la Place de Lorraine à l'occasion de far en fête.

Le mercredi 13 juillet 2022 de 16h00 à 23h30.

Monsieur AIT BOUKIDOUR Hussein s'engage à faire respecter la réglementation d'hygiène et de sécurité.

Autorisation établie à la demande de Monsieur **AIT BOUKIDOUR**, responsable de la société **HUSS TAXI**, demeurant au **15 Place de Lorraine 57450 Farébersviller**, pour servir et valoir ce que de droit.

FAREBERSVILLER, le 07 juillet 2022.

Le Maire

Laurent KLEINHENTZ

